

« Formation : Commande publique pour une commune : Règles de passation des marchés publics »

Cette formation vise à permettre aux élus de mieux comprendre le cadre juridique, les obligations et les risques pénaux liés à la passation des marchés publics.

Public visé

- Élus locaux, agents territoriaux, collaborateurs d'élus
- Toute personne impliquée dans les procédures de commande publique

Prérequis

La formation est accessible sans prérequis et peut être adaptée à tous les niveaux de responsabilité.

Axes de compétences visés

- Maîtriser les règles de la commande publique pour éviter les écueils de poursuites pénales.

Profil de l'intervenant

Juristes spécialisés – magistrats – experts en commande publique

Objectifs de formation

- Déterminer le cadre juridique de la passation des marchés publics.
- Maîtriser les étapes de la passation d'un marché
- *Assimiler les principes fondamentaux de transparence et d'égalité.*

Programme

1. Qu'est-ce qu'un marché public ? (1h)

- Définition juridique : qu'est ce qu'un marché public
- Typologie des marchés
 - Marchés de travaux
 - Marchés de fournitures
 - Marchés de services
- Enjeux liés aux marchés publics
 - Commande publique
 - Economie

2. Comprendre le cadre juridique de la passation des marchés publics (2h)

- **Principes fondamentaux :**

- Liberté d'accès à la commande publique
- Égalité de traitement
- Transparence (publication, mérite des offres)
- Non-discrimination
- Respect de l'environnement et développement durable

- **Réglementation opposable**

- Le **Code de la commande publique** (initié par la loi n° 2018-1021 et la loi n° 2018-703)
- La transposition des directives européennes (directive 2014/24/UE)

3. Appréhender les étapes de la passation d'un marché public – (4h)

- **1. Les acteurs clés de la procédure**

- Maire / Président de la collectivité
- Service de la commande publique
- Commission d'appels d'offres (CAO)
- Opérateurs économiques

- **2. La préparation du marché**

- **Analyser pour définir le besoin**
 - étude de faisabilité
 - consultation des services
 - budgétisation.

- **Rédaction du cahier des charges :**
 - **CCTP** : description technique, performance attendue
 - **CCAP** : clauses administratives (délais, pénalités, modalités de paiement)

- **Modalités d'évaluation** des offres.
 - Critères qualitatifs (technique, délai)
 - Critères quantitatifs (prix)
- **Procédure de sélection :**
 - Marché à procédure adaptée (MAPA)
 - Appel d'offres ouverts ou restreints
 - Procédures négociées ou concurrentielles avec négociation

-3. La publicité et la mise en concurrence

- **Seuils de publicités HT marchés de travaux.**
 - Pas de publicité
 - Publicité libre ou adaptée
 - Publicité obligatoire au BOAMP ou SHAI
 - Publicité obligatoire BOAMP et JOUE

- **Seuils de publicités HT marchés de fournitures**
 - Seuil procédure formalisée
 - Autorité centrale
 - Pas de publicité
 - Publicité libre ou adaptée
 - Publicité obligatoire au BOAMP ou SHAI
 - Publicité obligatoire BOAMP et JOU
 - Autre pouvoir adjudicateur
 - Pas de publicité
 - Publicité libre ou adaptée
 - Publicité obligatoire au BOAMP ou SHAI
 - Publicité obligatoire BOAMP et JOUE
 - Entité adjudicatrice
 - Pas de publicité
 - Publicité libre ou adaptée
 - Publicité obligatoire au BOAMP ou SHAI
 - Publicité obligatoire BOAMP et JOUE
- **Seuils de publicités HT marchés de services**
 - Autorité centrale
 - Pas de publicité
 - Publicité libre ou adaptée
 - Publicité obligatoire au BOAMP ou SHAI
 - Publicité obligatoire BOAMP et JOUE
 - Autre pouvoir adjudicateur
 - Pas de publicité
 - Publicité libre ou adaptée
 - Publicité obligatoire au BOAMP ou SHAI
 - Publicité obligatoire BOAMP et JOUE
 - Entité adjudicatrice
 - Pas de publicité

- Publicité libre ou adaptée
- Publicité obligatoire au BOAMP ou SHAI
- Publicité obligatoire BOAMP et JOU

Modalités pédagogiques

La démarche articule pratique et réflexion à travers des mises en situation débriefées pour chacun des participants et des apports théoriques et techniques.

Modalités d'évaluation

Présence sur l'intégralité du programme, compréhension de la méthode et des possibilités de mise en pratique à son poste.

Moyens pédagogiques

QCM – Études de cas – Fiches pratiques – Diaporama

Modalités pratique

- **Durée** | 7h
- **Date** | A déterminer
- **Modalités de formation** | Formation en présentiel, groupe de 15 élus maximum
- **Niveau** | Tous niveaux
- **Tarif** | 560€ HT / ELU. Soit 80€ HT de l'heure . Dégressivité : 70€ Ht/ heure / élu à partir de 9 élus.